



Ministry of Education & Training Government of Vanuatu



Guide du ministère de l'Éducation et de la Formation pour la réouverture sécurisée des écoles

Mai 2022



Guide pour la réouverture sécurisée des écoles

Ce guide a été élaboré par le ministère de l'Éducation et de la Formation (MdéF) en collaboration avec le ministère de la Santé (MdS).

La COVID-19 est une maladie respiratoire hautement infectieuse qui se transmet par :

- Gouttelettes par la parole, la respiration, la toux, les éternuements et le chant.
- Contact direct ou contact étroit pendant une période prolongée avec une personne qui a obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, en particulier dans les salles de classe, les maisons et les environnements clos.
- Contact indirect qui se produit lorsque des personnes entrent en contact avec des objets et des surfaces qui ont été contaminés par une personne infectée par la COVID-19.
- Les mesures décrites dans la présente ligne directrice sont essentielles pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 dans les écoles.

Les fermetures d'écoles en raison de la pandémie de COVID-19 ont des répercussions négatives claires sur la santé, l'éducation et le développement des enfants, le revenu familial et l'économie en général. La décision du gouvernement de rouvrir les écoles comporte les avantages suivants :

- Permettre aux élèves de terminer leurs études et de continuer l'année prochaine ou au niveau supérieur
- Services essentiels, accès à la nutrition, protection de l'enfance, tels que la prévention de la violence à l'égard des enfants
- Bien-être social et psychologique des élèves et des parents/tuteurs
- Accès à des renseignements fiables sur la façon de se protéger et de protéger les autres
- Réduire le risque de non-retour à l'école
- Avantages pour la société, comme de permettre aux parents de travailler.

Les lignes directrices sur la réouverture sécurisée des écoles décrivent une série de protocoles pour aider les administrateurs scolaires à s'assurer que les écoles ont mis en place des mesures de sécurité liées à la COVID-19 avant la réouverture des écoles et des mesures qui doivent être renforcées une fois les écoles ouvertes.

Ce guide assurera la sécurité des élèves, du personnel et des familles, ainsi que celle de toutes les écoles.



Iati Bergmans
Directeur- général

Mai 2022

Table des matières

1. AVANT LA RÉOUVERTURE SÉCURISÉE DES ÉCOLES	5
1.1 Vaccination	5
1.2 Les salles de classes sont prêtes	5
1.3 Ventilation	5
1.4 Signalisation	5
1.5 Matériels et produits de nettoyage	6
1.6 Hygiène des mains.....	8
1.7 Masques faciaux	9
1.8 Caméras thermiques.....	13
1.9 Infirmerie COVID	13
1.10 Linges	13
1.11 Gestion des déchets	13
1.12 Opérateurs des cantines scolaires	14
1.13 Autres prestataires de services	14
2. À LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES	15
2.1 Lorsque les élèves arrivent à l'école	15
2.2 Vérification de la température	15
2.3 Pendant les heures d'école.....	16
2.4 Visiteurs	16
2.5 Excursions, visiteurs externes et touristes	17
2.6 Détection des cas de COVID-19	17
2.7. Traçage des contacts	17
3. GÉRER LE PERSONNEL ET LES ÉLÈVES AYANT DES SYMPTOMES DE COVID-19 .	18
3.1 Gérer le personnel et les élèves ayant des symptômes de COVID-19 à l'école....	18
3.2 Symptômes de la COVID-19.....	18
3.3 Isolation et surveillance	19
3.4 Protection du personnel et hygiène.....	19
3.5 Actions des écoles/étapes à entreprendre	19
3.6 Termes courants liés aux contacts avec la COVID-19.....	19

4. LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES	20
4.1 Équipe de soutien scolaire (ESS).....	20
4.2 Entrée à l'école	20
4.3 Caméra thermique pour prendre les températures	20
4.4 Masques faciaux	20
4.5 Hygiène des mains.....	21
4.6 Préparation des salles de classe	21
4.7 Matériel et produits de nettoyage	21
4.8 Instructions sanitaires.....	21
4.9 Toilettes.....	22
4.10 Protocole pour gérer un cas suspect de COVID-19 : infirmerie COVID	22
4.11 Signalisation	22
4.12 Prestataires de services.....	23
4.13 Opérateurs de la cantine scolaire	23
4.14 Gérer le personnel ou les élèves ayant des symptômes de COVID-19.....	23
4.15 Liste du matériel pour la réouverture des écoles	24
5. PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES POUR LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES.....	25
6. PROCESSUS POUR L'APPROBATION DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES	29
6.1 Communication aux écoles du guide et des POS.....	29
6.2 Processus de présentation et d'approbation des PNE	30
6.2.1 Soumission et enregistrement des POS.....	30
6.2.2 Notation des POS	30
6.2.3 Vérification des résultats et recommandation par le comité	31
6.2.4 Approbation de la réouverture de l'école par le directeur des services éducatifs (DSE), le directeur de l'enseignement supérieur (DES) et le directeur général (DG).....	31
6.3 Visites de suivi et de vérification	32
6.4 Rôles et responsabilités entre les écoles, la province et le ministère de la l'Éducation	32

1. AVANT LA RÉOUVERTURE SÉCURISÉE DES ÉCOLES

Les principaux et les enseignants doivent s'assurer que les dispositions listées ci-dessous sont mises en œuvre :

1.1 Vaccination

Tout le personnel scolaire, y compris les bénévoles et les élèves de 18 ans, sont encouragés à être vaccinés. Tous les directeurs/directrices d'école, les enseignants et le personnel de service sont responsables de vérifier les cartes de vaccination et d'apporter les preuves de la vaccination de tout le personnel scolaire, y compris les bénévoles et les élèves de 18 ans et plus.

1.2 Les salles de classes sont prêtes

- Les salles de classe sont bien ventilées.
- Les salles de classe ont des plans d'entrée et de sortie espacés, y compris avant et après les pauses.
- Les salles de classe sont aménagées pour permettre autant que possible la distanciation physique (de préférence 2 mètres).

1.3 Ventilation

La ventilation est un moyen important et efficace pour réduire la transmission de la COVID-19. Les directeurs/directrices d'école et les enseignants doivent s'assurer que toutes les salles de classe ont une bonne ventilation et un bon débit d'air.

Toutes les fenêtres de la classe doivent être ouvertes lorsque les élèves sont en classe pour maintenir la ventilation et la bonne circulation de l'air. Si cela est nécessaire, installer des ventilateurs électriques dans les salles de classe accueillant un grand nombre d'élèves afin d'améliorer le débit de ventilation. Tous les ventilateurs doivent souffler l'air dans la même direction. Si le nombre d'élèves dépasse les exigences d'espacement, de l'espace supplémentaire en classe doit être utilisé pour accueillir les élèves.

SIGNALISATION, MATÉRIELS DE NETTOYAGE ET HYGIÈNE DES MAINS

1.4 Signalisation

Tous les panneaux de signalisation pertinents doivent être en place pour indiquer clairement :

- Les entrées et les sorties ;
- Les zones d'embarquement et de débarquement ;
- Les flux de circulation avec des directions claires ;
- La distanciation entre les élèves lorsqu'ils attendent l'enregistrement, à la porte, à la cantine et à tout autre endroit où les élèves font la queue ou se rassemblent. Des marques au sol ou au mur peuvent être faites pour délimiter la distance (au moins 1,5 à 2 m si possible) ;
- Infirmerie spéciale : un endroit préparé en complément de l'infirmerie de l'école pour accueillir les élèves et le personnel malade.

1.5 Matériels et produits de nettoyage

Les salles de classe et les autres zones communes doivent être nettoyées régulièrement afin de réduire le risque de transmission en surface. Avant l'ouverture, les directeurs/directrices d'école doivent s'assurer que les produits de nettoyage (voir la page 18) sont achetés et disponibles. Les produits de nettoyage suivants sont recommandés :

- Seaux (seaux différents pour le nettoyage des salles de classe et des toilettes) ;
- Serpillères (Serpillères différentes pour le nettoyage des salles de classe et des toilettes) ;
- Balai ;
- Chiffons de nettoyage jetables ;
- Gants jetables
- Bouteilles à pression ou à pipette (pour minimiser les aérosols) pour les produits de nettoyage ;
- Solution désinfectante (hypochlorite de sodium à 0,1 % ou eau de Javel domestique).

S'assurer que tous les déchets liés au nettoyage (gants, chiffons, etc.) sont éliminés en toute sécurité.

GUIDE DU MdS POUR PRÉPARER UNE SOLUTION CHLORINE À 0,1% SELON LES RECOMMANDATIONS DE L'OMS

Le nettoyage et la désinfection réguliers de votre école vous aident à prévenir la propagation du virus de la COVID-19 et à rester en bonne santé. L'eau de Javel recommandée à 3,5 % peut être trouvée dans les magasins des villes, mais d'autres produits locaux ou alternatifs répondant aux directives du ministère de la Santé peuvent également être utilisés.

Les enfants ayant des problèmes de santé sous-jacents (asthme, diabète, obésité) devraient-ils retourner à l'école ?

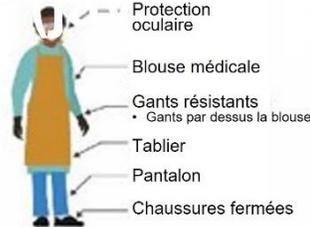
La question de savoir si un enfant doit aller à l'école dépend de son état de santé, de la transmission actuelle de la COVID-19 dans sa communauté et des mesures de protection que l'école et la collectivité ont mises en place pour réduire le risque de transmission de la COVID-19. Bien que les données actuelles indiquent que le risque de maladie grave chez les enfants est globalement plus faible que chez les adultes, des précautions particulières peuvent être prises pour minimiser le risque d'infection chez les enfants, et les avantages de retourner à l'école devraient également être pris en considération.

Les données actuelles indiquent que les personnes atteintes de maladies sous-jacentes comme les maladies respiratoires chroniques, y compris l'asthme (modéré à grave), l'obésité, le diabète ou le cancer, courent un risque plus élevé de développer une maladie grave et de mourir que les personnes qui n'ont pas d'autres problèmes de santé. Cela semble également être le cas pour les enfants, mais il faut encore plus d'information.

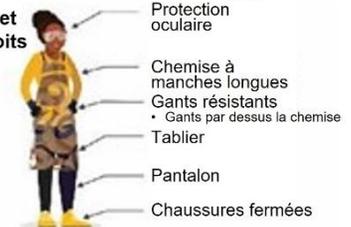
Désinfecter des surfaces : guide pour la préparation d'une solution de chlore

1 Se protéger en portant l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

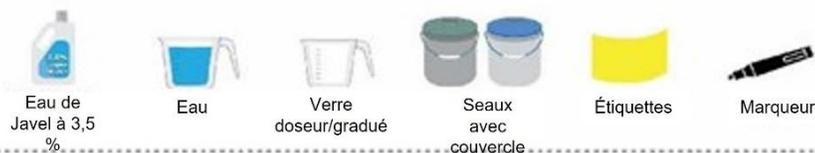
Pour les hôpitaux, cliniques et installations sanitaires.



Pour chez soi et dans les endroits publics



2 Préparer le matériel.



3 Préparer une solution à 0,5 % de chlore.

Cette forte concentration est utilisée pour **désinfecter des surfaces contaminées par des jets/taches de sang et d'autres fluides corporels.**

Verser 1 part d'**eau de Javel à 3,5 %** et 6 parts d'eau dans un seau.



Bien mélanger. Étiqueter le seau pour indiquer la concentration, ainsi que la date et l'heure de préparation.



4 Préparer une solution à 0,1 % de chlore.

Cette concentration est utilisée pour la **désinfection ordinaire de surfaces.**

Verser 1 part de **solution de chlore à 0,5 %** et 4 parts d'eau dans un seau.



Bien mélanger. Étiqueter le seau pour indiquer la concentration, ainsi que la date et l'heure de préparation.



Rappels



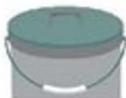
Nettoyer d'abord les surfaces avec du détergent et de l'eau avant de les désinfecter avec de l'eau de Javel.



Appliquer le détergent ou le désinfectant avec un chiffon ou une serviette en papier. Ne pas vaporiser directement sur la surface.



Préparer la solution d'eau de Javel tous les jours. Jeter les restes après 24 heures.



Refermer le seau avec un couvercle lorsqu'il n'est pas utilisé.



Conserver à l'ombre. Garder hors de la lumière directe du soleil.



Tenir hors de portée des enfants.

1.6 Hygiène des mains

L'hygiène des mains est obligatoire et constitue la mesure la plus importante pour prévenir et minimiser la propagation des infections associées aux soins de santé (IASS) et augmenter la résistance aux antimicrobiens. Les produits pour l'hygiène des mains peuvent être achetées ou fournies si le stock le permet, notamment :

- Le savon à laver les mains ou le savon liquide est fortement recommandé, ainsi que les distributeurs muraux de détergents liquides.
- Un désinfectant approuvé à base d'alcool (au moins 60 %) à utiliser dans les écoles primaires et secondaires seulement lorsqu'il n'est pas possible de se laver les mains avec du savon. Cependant, le détergent liquide n'est pas une option.
- Des essuie-tout (surtout dans les toilettes du personnel). Les élèves peuvent se serrer les mains après s'être lavé les mains.
- Tout produit local ou de remplacement qui respecte les lignes directrices du ministère de la Santé.

Remarque : des désinfectants pour les mains doivent être disponibles aux points d'entrée des écoles. La direction de l'école doit s'assurer que du savon, de l'eau courante ou du détergent liquide sont disponibles et accessibles pour le lavage des mains par le personnel, les élèves et les visiteurs. Les parents et les tuteurs sont également encouragés à fournir à leurs enfants du désinfectant pour les mains à utiliser à l'école si l'école a peu ou pas accès à l'eau.



1.7 Masques faciaux

L'utilisation correcte des masques faciaux est une mesure importante pour prévenir la propagation du virus de la COVID-19 par les gouttelettes et la transmission de personne à personne. Les dernières lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé recommandent que :

1. Les enfants de 12 ans et moins ne devraient pas être tenus de porter un masque.
2. Pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, une approche fondée sur le risque devrait être appliquée à la décision d'utiliser un masque, en tenant compte :
 - a. De l'intensité de la transmission dans la région où se trouve l'enfant et des preuves concernant le risque d'infection et de transmission dans ce groupe d'âge.
 - b. Des croyances, coutumes et comportements.
 - c. De la capacité de l'enfant de se conformer à l'utilisation correcte des masques et la disponibilité de la surveillance par un adulte.
 - d. De l'incidence possible du port du masque sur l'apprentissage et le perfectionnement.
 - e. Des considérations supplémentaires comme les activités sportives ou pour les enfants handicapés ou atteints de maladies sous-jacentes.
3. Les enfants et les adolescents de 12 ans et plus devraient porter un masque, sauf pour les écoles en alerte 1.

NOTES SUR LES EXEMPTIONS LIÉES AU PORT DU MASQUE

Pour les niveaux inférieurs, par exemple en maternelle et pour les années 1 à 3, où la conformité peut être difficile à gérer, il est important de renforcer les mesures de sécurité suivantes liées à la COVID-19 :

- 1) Informer un enseignant lorsqu'il y a un malade ou une personne en contact avec une personne atteinte de la COVID-19.
- 2) Ventilation de la salle de classe.
- 3) Hygiène des mains et respect de l'étiquette en matière de toux :
 - Si le risque de transmission est préoccupant et que la ventilation et la distanciation physique de plus d'un mètre ne sont pas possibles, il est recommandé de diviser les classes ou de les échelonner.
 - Des exceptions peuvent être faites pour les élèves ayant un handicap ou pour d'autres raisons lorsqu'un masque nuirait au processus d'enseignement et d'apprentissage.
 - Les masques ne sont pas requis pendant les cours d'éducation physique. Toutefois, les cours d'éducation physique doivent limiter le nombre d'élèves et respecter rigoureusement les protocoles de sécurité liés à la COVID-19.
 - Les masques peuvent être enlevés en mangeant.

Les parents et les écoles doivent fournir des masques à leurs enfants. Les directeurs/directrices d'école et les enseignants veilleront à ce que des masques médicaux jetables soient achetés pour remplacer tout masque qui pourraient se casser ou se salir pendant la journée.

- Des masques bien ajustés offrent une protection maximale contre les particules respirables et les très petites particules comme les virus.
- Les masques doivent être de la bonne taille pour couvrir le nez, la bouche et le menton. Les masques lâches permettront à l'air de se déplacer, rendant le masque moins efficace. Comme les tailles de masques diffèrent, il est recommandé de ne pas donner de masques de taille adulte aux enfants.
- Le port du masque devrait être confortable pendant une période prolongée, car les élèves devront le porter à partir du moment où ils quittent la maison pour aller à l'école jusqu'à leur retour à la maison après l'école (surtout s'ils voyagent en transport en commun, en autobus ou par d'autres moyens de transport).
- Les masques portés pendant de plus longues périodes peuvent s'humidifier, en particulier dans un climat chaud et humide. L'humidité peut provoquer des éruptions cutanées et fournir un environnement idéal pour que les micro-organismes prospèrent. Avoir un masque supplémentaire est conseillé.
- Les masques doivent être faits en tissu approprié et confortable comme du coton ; le tissu doit être tissé serré et le masque doit être composé de deux ou trois couches.
- Pour les élèves ayant des déficiences telles que les troubles de la parole, des écrans faciaux sont recommandés plutôt que des masques.
- Les masques réutilisables sont encouragés, car les masques jetables ou à usage unique créent de la pollution.

Instructions du ministère de la Santé sur le port du masque

- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon, du détergent liquide ou utilisez un désinfectant pour les mains avant de mettre un masque et après l'avoir enlevé.
- Assurez-vous que le masque couvre le nez et la bouche et s'il a un clip nasal, pincez-le pour vous assurer qu'il reste au-dessus du nez.
- Lorsque le masque est retiré pour manger, il doit être placé loin des autres dans un endroit propre tout en mangeant et mis à nouveau après avoir mangé.
- Les masques en tissu doivent être lavés quotidiennement. Les masques médicaux doivent être jetés dans un bac après une journée d'utilisation.

COMMENT LES ENFANTS PEUVENT PORTER DES MASQUES EN TISSU

POUR SE PROTÉGER SOI-MÊME ET PROTÉGER LES AUTRES, NE PAS OUBLIER DE :

- Garder au moins 1 mètre de distance des autres.
- Se laver souvent les mains.
- Éviter de toucher son visage et l'avant du masque.
- Porter le masque du bon côté vers le haut et l'extérieur.

Se laver les mains avant de toucher le masque.

Vérifier si le masque est endommagé ou sale.

Identifier l'intérieur du masque qui touchera le visage et la partie supérieure qui couvrira le nez.

Ajuster le masque pour ne laisser aucune ouverture sur les côtés.

Couvrir la bouche, le nez et le menton.

Éviter de toucher l'avant du masque.

Se laver les mains avant de retirer le masque.

Retirer le masque par les sangles.

Ranger le masque dans un sac, une poche ou un récipient propre.

Se laver les mains après avoir retiré le masque.

Laver le masque au moins une fois par jour, de préférence à l'eau chaude.

Ne pas partager son masque avec les autres.

Septembre 2020  **Organisation mondiale de la Santé**

COMMENT METTRE ET ENLEVER

Équipement de protection individuelle (EPI)

Comment effectuer une vérification de l'étanchéité d'un respirateur particulaire



Étape 1

Pratiquer l'hygiène des mains en utilisant de l'eau et du savon (40 à 60 secondes) ou un produit à base d'alcool (20 à 30 secondes).



Étape 2

Tenir le masque dans sa main avec la barrette nasale au bout des doigts, permettant aux bandeaux de pendre librement sous sa main.



Étape 3

Placer le respirateur sous son menton avec la barrette nasale vers le haut.



Étape 4

Tirer la sangle supérieure par dessus sa tête en la reposant haut à l'arrière de sa tête. Tirer la sangle inférieure par dessus sa tête et la placer autour du cou, sous les oreilles.



Étape 5

Placer le bout des doigts des deux mains sur le dessus de la barrette nasale en métal. Mouler la barrette, en utilisant les doigts de chaque main, à la forme de son nez. Pincer la barrette nasale d'une seule main peut réduire l'efficacité du respirateur.



Étape 6

Couvrir l'avant du masque à deux mains, en prenant soin de ne pas perturber la position du respirateur.

Étape 6a. Vérification de l'étanchéité à la pression positive

Expirer brusquement. Une pression positive à l'intérieur du respirateur = aucune fuite. En cas de fuite, régler la position et/ou

Étape 6b. Vérification de l'étanchéité à la pression négative

- Inspirer profondément. S'il n'y a pas de fuite, la pression négative fera que le respirateur s'accroche à son visage.
- Les fuites entraîneront une perte de la pression négative dans le respirateur en raison de l'air qui pénètre par des ouvertures dans le joint.

CAMÉRAS THERMIQUES, INFIRMERIE, LINGE ET GESTION DES DÉCHETS

1.8 Caméras thermiques

La direction de l'école peut réduire le risque de transmission de maladies infectieuses comme la COVID-19 en mettant en place un test de température à l'aide de caméras thermiques avant le début de chaque journée d'école. Les températures des élèves doivent être consignées chaque jour dans un journal de bord.

1.9 Infirmerie COVID

La direction de l'école devrait désigner une pièce ou un espace bien ventilé qui peut servir d'aire de repos pour l'école située le plus près de l'entrée ou de la sortie de l'école. L'infirmerie est destinée aux élèves qui se sentent mal pendant les heures d'école ou qui présentent des signes et des symptômes de la COVID-19. Il doit être utilisé comme point d'isolement avant que les parents/tuteurs ou le personnel médical puissent venir chercher l'enfant.

Les écoles communiqueront avec les médecins ou les infirmières du dispensaire ou de l'hôpital le plus proche pour déterminer les prochaines étapes en matière de gestion de cas. Un élève ou un membre du personnel présentant des symptômes sera transporté à l'établissement médical le plus proche ou pris en charge par l'équipe médicale selon la gravité des symptômes.

L'infirmerie COVID devrait être équipée d'un lit, de draps et de couvertures, ainsi que d'articles de premiers soins de base comme un thermomètre, un bol, un seau, des gants chirurgicaux et d'autres articles essentiels. Aménager l'espace de sorte que les températures puissent être relevées à l'arrivée à l'infirmerie. Les infirmières peuvent aussi être rattachées à des écoles en plus des infirmières scolaires, pour s'occuper des élèves et du personnel de l'infirmerie, et les écoles peuvent aussi être rattachées à des cliniques de proximité.

Toutes les écoles doivent avoir un équipement de protection individuelle (EPI) de base à utiliser lorsqu'elles prennent soin d'un élève symptomatique (demander de l'aide au MdS pour l'EPI). Cela comprend les blouses, les masques chirurgicaux, les gants et les écrans faciaux. Lorsque vous prenez soin d'un élève, la distanciation physique peut ne pas être possible en tout temps et, par conséquent, l'utilisation appropriée de l'EPI est une importante barrière de protection.

1.10 Linges

Le linge souillé et utilisé doit être trempé dans l'eau chaude pendant 1 heure, puis lavé avec du savon ou un détergent liquide et de l'eau puis séché au soleil.

1.11 Gestion des déchets

- L'EPI et les déchets médicaux doivent être éliminés correctement dans une poubelle à pédales. Les utilisateurs doivent se laver les mains après avoir jeté les déchets dans la poubelle.
- Les bacs pour les déchets souillés doivent être étiquetés comme des « bacs jaunes pour les déchets souillés », peu importe la couleur du bac, afin de s'assurer que les protocoles d'élimination sécurisés des déchets sont respectés. La gestion des déchets souillés devrait être discutée avec l'équipe de santé provinciale.

OPÉRATION DES CANTINES SCOLAIRES

1.12 Opérateurs des cantines scolaires

Dans les écoles où la cantine est la principale source de subsistance des élèves, tous les efforts doivent être faits pour rouvrir la cantine en toute sécurité lorsque les élèves retournent à l'école. Les exploitants des cantines scolaires doivent tenir compte des éléments suivants :

- Mettre en place un système de commande sans contact pour éviter de se rassembler à la cantine de l'école. Assurer la liaison avec les enseignants pour prendre les commandes des repas des élèves et des enseignants avant le début de la journée scolaire afin de préparer et d'étiqueter les plats à collecter ou à distribuer pendant les pauses-repas pour éviter les rassemblements inutiles à la cantine de l'école.
- Il faudra peut-être ajuster les heures d'ouverture pour tenir compte de l'étalement des pauses-repas ou des pauses en général, ainsi que les heures de début et de fin de l'école.
- Les employés des cantines scolaires sont encouragés à être vaccinés, respecter la distanciation physique, porter un masque correctement et porter des gants pour préparer et servir les aliments à l'exception des écoles en Alerte 1
- Le lavage des mains doit être adéquat et fonctionnel dans la zone de préparation de la cantine, ce qui permettrait de se laver les mains avec du savon ou du savon liquide. L'eau courante salubre est obligatoire avant et après la manipulation des aliments.
- Mesures pour contrôler de la foule.
- Désinfection du comptoir et d'autres zones de contact.
- Les cantines scolaires doivent être dissuadées de vendre des aliments malsains.

1.13 Autres prestataires de services

Des séances de formation sont offertes à tous les prestataires de services des écoles avant la réouverture. Les sujets de formation comprennent :

- Prise de la température : renforcer l'importance d'utiliser le front pour prendre des relevés de température plutôt que la main ou une autre zone.
- Hygiène des mains : les opérateurs de transport (chauffeurs d'autobus, titulaires d'un permis de service rural et bateaux) doivent :
 - se conformer aux protocoles d'hygiène des mains et appliquer le protocole avec les élèves.
 - désinfecter régulièrement les véhicules et les bateaux.
- Tous les prestataires de services âgés de plus de 18 ans sont encouragés à être entièrement vaccinés.

2. À LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

Le protocole et les lignes directrices décrits dans la présente section s'appliquent à la fois à la réouverture initiale des écoles et au fonctionnement continu des écoles et constituent la base pour veiller à ce que les écoles puissent continuer d'opérer en toute sécurité.

2.1 Lorsque les élèves arrivent à l'école

Les principaux doivent s'assurer que :

- Des procédures opérationnelles standardisées (POS) sont en place et communiquées à tous. Les enseignants et le personnel doivent respecter les protocoles liés à la COVID-19 (utilisation correcte du masque, hygiène des mains, distance physique) et doivent surveiller le respect des mesures de sécurité liées à la COVID-19 dans leurs salles de classe.
- Les enseignants et le personnel sont soumis à un test de dépistage de la COVID-19 et doivent démontrer qu'ils sont négatifs avant la réouverture de l'école.
- Un enseignant ou un membre du personnel doit être posté à l'entrée de l'école pour guider les parents, les tuteurs et les élèves à toujours rappeler et renforcer les protocoles de sécurité liés à la COVID-19, y compris la distanciation physique, l'utilisation correcte du masque et l'hygiène des mains pour tous les élèves et les parents. Un journal de bord est également placé à l'entrée de l'école pour enregistrer tous les visiteurs de l'école. Cela peut également être utilisé pour la recherche des contacts en cas de besoin.
- Un enseignant est chargé d'accueillir les élèves et les parents, de répondre aux questions et de rassurer les parents. Certains parents/tuteurs et élèves peuvent avoir d'autres questions ou avoir besoin d'être rassurés. Dans ces cas, les enseignants doivent faire preuve de patience et de compréhension.

2.2 Vérification de la température

Il est conseillé aux directeurs/directrices de communiquer régulièrement avec leurs bureaux d'éducation provinciaux pour déterminer si la situation locale justifie la vérification de la température de toute personne qui entre dans les locaux. Au besoin, les lignes directrices suivantes doivent être respectées :

- Le contrôle de la température est effectué à l'aide d'un appareil portatif approuvé par un médecin (caméra thermique) pour mesurer avec précision la présence de fièvre.
- Toute personne ayant une température élevée doit se voir refuser l'entrée. Sa température doit être vérifiée au moins trois fois par jour avant d'être renvoyée chez elle.
- Un membre du personnel désigné reste à l'entrée de l'école pour vérifier la température de toute personne qui entre dans les locaux de l'école (enseignants et autres membres du personnel, élèves, parents et visiteurs).
- Si la température est inférieure à 37,5 °C, la personne peut entrer dans l'école ou commencer son service.
- Si la température est de 37,5 °C ou plus, la personne devrait se voir refuser l'entrée dans l'enceinte de l'école (voir la section 2.6).
- Les caméras thermiques doivent être désinfectés après chaque séance de dépistage.

2.3 Pendant les heures d'école

Les principaux doivent s'assurer que :

- Les **masques** sont portés correctement par tout le personnel et les élèves en tout temps, sauf pendant l'éducation physique, les repas et pour les écoles en alerte de niveau 1.
- Tous les **rassemblements** à l'école respectent les exigences actuelles du ministère de la Santé en matière de COVID-19 pour le nombre de participants et les limites de capacité.
- La **distanciation physique** est maintenue autant que possible en classe.
- Les salles de classe ont une bonne **ventilation** et des flux d'air dans une direction. Si des ventilateurs sont utilisés, ils doivent souffler dans une direction pour évacuer l'air de la salle de classe et laisser entrer l'air frais.
- **Si les taux de transmission communautaire augmentent**, le MdEF pourrait fournir d'autres mesures ciblées pour les écoles de cette région
- Le nombre de parents ou de tuteurs qui entrent dans les locaux de l'école est réduit au minimum et tous les visiteurs respectent les protocoles de sécurité liés à la COVID-19. Les parents doivent prendre des dispositions préalables pour les visites.
- **Les élèves qui ne se sentent pas bien doivent rester à la maison**, appuyés par une note médicale d'un médecin agréé indiquant les dates précises d'absence. Si l'enfant présente des symptômes de la COVID-19, cela ne sera pas nécessaire immédiatement. Des plans devraient être en place pour fournir aux élèves du travail qu'ils peuvent accomplir à la maison pendant toute la durée de leur absence (s'ils sont assez bien pour le faire).
- Des autorisations de traitement médical à jour sont obtenues des parents/tuteurs.
- Les **affiches** suivantes doivent être affichées dans des endroits stratégiques :
 - Se laver les mains avec du savon ou des détergents liquides : aires de repas, blocs sanitaires (toilettes), entrée de l'école.
 - Protocole du lavage des mains : au-dessus ou à proximité des installations de lavage des mains
 - Signes et symptômes : dans les salles de classe et les aires communes.
- Les enfants participent à des activités de **sensibilisation à la COVID-19**. Communiquez avec le personnel du ministère de la Santé pour obtenir des documents pertinents et des mises à jour.
- Les élèves et les enseignants **s'abstiennent de partager de la nourriture**, des ustensiles, des bouteilles et des tasses et devraient apporter les leurs.
- Les procédures de **nettoyage et de désinfection** sont régulièrement suivies et observées.
- **La stigmatisation et la discrimination** à l'égard des élèves ou des familles qui ont été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ne sont pas tolérées.
- Le soutien psychosocial aux élèves, au personnel et aux parents/tuteurs par le biais de conseils ou d'un soutien professionnel devrait être envisagé et, s'il est disponible, cette information est communiquée. Le personnel peut être formé et se voir assigner des tâches de conseils

2.4 Visiteurs

- Les visiteurs non autorisés ne doivent pas entrer dans les locaux de l'école jusqu'à nouvel ordre.
- Les parents/tuteurs et le personnel pour les réparations et les livraisons sont autorisés à entrer. Si l'entrée dans les locaux de l'école par un parent/tuteur qui n'est pas entièrement

vacciné est jugée nécessaire pour quelque raison que ce soit, la visite doit être prévue à l'avance et avoir lieu en dehors des heures d'école.

- Tous les visiteurs et bénévoles qui entrent dans les locaux de l'école sont encouragés à être entièrement vaccinés et présenter une preuve de vaccination, faire vérifier leur température. Pour les parents qui souhaitent inspecter l'école pour déterminer s'ils doivent ou non renvoyer leurs enfants à l'école, il est recommandé qu'ils le fassent en dehors des heures de classe. Les écoles peuvent établir des protocoles supplémentaires pour les visiteurs pendant les heures d'école. Tous les autres protocoles pour les visiteurs décrits ci-dessus doivent être suivis.

2.5 Excursions, visiteurs externes et touristes



Les excursions sont interdites jusqu'à nouvel ordre. Les exceptions exigent une autorisation du bureau provincial de l'éducation ou des directeurs/directrices d'établissements d'enseignement supérieur formels et non formels. Les excursions à l'extérieur de l'école ou des locaux de l'établissement tertiaire doivent respecter les protocoles publics relatifs à la COVID-19.

2.6 Détection des cas de COVID-19

Tout cas de COVID-19 dans une école doit être géré avec la plus grande sensibilité et les renseignements doivent être partagés et gardés confidentiels. Le nom de la personne ne doit être divulgué à personne, sauf au MdS, à l'hôpital ou à la clinique le plus proche et au groupe de travail sur la santé communautaire. L'école doit en fin de compte être informée et toutes les mesures de lutte contre la COVID-19 doivent être appliquées. La stigmatisation entourant le cas doit être découragée.

Merci de noter ce qui suit :

Les élèves montrant des symptômes doivent immédiatement être présentés aux autorités médicales.

- Un **groupe de soutien** composé de membres du personnel désignés est établi et formé pour mener des actions concernant les enfants symptomatiques, le suivi et la surveillance.
- Le **groupe de soutien** devrait travailler en étroite collaboration avec les enseignants qui participent à l'engagement communautaire pour les opérations liées à la COVID-19.
- Pour tout cas positif faisant l'objet d'une surveillance de routine, il sera demandé aux personnes touchées de procéder à l'isolement jugé nécessaire.
- Enregistrer chaque cas d'absentéisme, en particulier en cas de maladie, dans le cadre du programme de surveillance.

2.7. Traçage des contacts

S'il y a un ou des cas positifs détectés à l'école, la cellule de surveillance du ministère de la Santé peut être en contact avec le groupe de soutien de l'école pour entreprendre la recherche des contacts des classes touchées. Le ministère de la Santé fournira d'autres directives au moment opportun.

3. GÉRER LE PERSONNEL ET LES ÉLÈVES AYANT DES SYMPTÔMES DE COVID-19

3.1 Gérer le personnel et les élèves ayant des symptômes de COVID-19 à l'école

1. Tous les membres du personnel et les élèves qui vivent à l'extérieur du campus scolaire avec des symptômes de la COVID-19 **doivent rester à la maison** et informer le directeur de l'école et les enseignants qu'ils ne se présenteront pas à l'école. Ils devraient passer un test dans un établissement de santé et informer l'école si le test est positif.
2. Si un membre du personnel ou un élève présente des symptômes de la COVID-19 à l'école, on lui demandera de s'isoler et d'obtenir un test de dépistage de la COVID-19 ou de se rendre au centre de santé le plus proche. La direction de l'école communiquera avec le Centre des opérations d'urgence (COU) pour l'informer du cas suspect avant son arrivée et pour déterminer les prochaines étapes.

3.2 Symptômes de la COVID-19

Les symptômes comprennent :

- Fièvre
- Frisson et sueurs
- Toux
- Mal de gorge
- Essoufflement
- Nez qui coule
- Perte ou changement du sens du goût ou de l'odorat
- Mal de tête
- Douleurs musculaires
- Nausées et/ou vomissements
- Diarrhée

Le personnel ou les élèves ayant ces symptômes doivent être testés pour la COVID-19.

3.3 Isolation et surveillance

Le personnel de l'école et les élèves présentant des symptômes de la COVID-19 seront isolés dans **l'infirmierie désignée** avec un point focal désigné jusqu'à ce qu'ils soient récupérés par un parent, un tuteur ou une équipe médicale. Pour les élèves de jour, ils peuvent rester à l'infirmierie jusqu'à ce qu'ils soient récupérés par leurs parents ou tuteurs.

3.4 Protection du personnel et hygiène

Lorsque l'élève ou le membre du personnel est isolé, le coordonnateur désigné qui le supervise devra porter **l'équipement de protection individuelle (EPI)** requis, comme des gants, une blouse, un sarrau de laboratoire, un écran facial, les masques et tout autre équipement de protection et les pratiques d'hygiène des mains pour se protéger doivent être fréquemment suivies.

Si le test de l'enfant ou du membre du personnel est positif, le point focal de l'infirmierie devra passer par l'outil d'évaluation de la conformité du contrôle de la prévention des infections (PCI) pour déterminer si le personnel doit s'isoler.

3.5 Actions des écoles/étapes à entreprendre

Si votre école est directement touchée par un cas confirmé de COVID-19, suivez les Normes minimales de gestion de la santé du ministère de la Santé pour confirmer ce que l'école doit faire. Cela peut comprendre les éléments suivants :

- Fermeture de l'école pendant une courte période pour la recherche et le dépistage des contacts.
- Décontamination des zones d'exposition si les lignes directrices en matière de prévention et de contrôle des infections du ministère de la Santé l'exigent. Cela comprendra la désinfection des salles de classe, des bureaux des élèves, des tables et de l'équipement scolaire.
- Les écoles seront opérationnelles une fois que le ministère de la Santé aura autorisé la réouverture.
- Les enseignants et le personnel assument la responsabilité d'assurer le nettoyage et la désinfection réguliers des espaces d'apprentissage.

3.6 Termes courants liés aux contacts avec la COVID-19

1. **Contact étroit primaire** : quelqu'un qui a eu un contact en personne de quelque durée que ce soit ou qui a partagé un espace clos avec un cas confirmé pendant sa période infectieuse (de 48 heures avant l'apparition des symptômes jusqu'à ce que le cas ne soit plus infectieux).
2. **Contact occasionnel** : personne qui a été dans un même endroit avec un cas confirmé pendant sa période infectieuse, mais qui ne répond pas à la définition d'un contact étroit principal.

4. LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

Cette liste de vérification a été élaborée pour s'assurer que les écoles ont mis en place des mesures de sécurité liées à la COVID-19 avant la réouverture, mais elle peut également être utilisée comme outil de surveillance pour s'assurer que les mesures continuent d'être respectées au fil du temps.

4.1 Équipe de soutien scolaire (ESS)



- L'ESS est établie et formée.
- L'ESS, les directeurs/directrices d'école et les enseignants ont des lignes directrices ou un plan de réouverture sécurisée des écoles.

4.2 Entrée à l'école

L'ESS élaborera un document (POS) décrivant le cheminement de l'entrée à l'école qui décrit :



- Le flux d'élèves entrants et sortants est clairement indiqué.
- Marquages pour délimiter la distance de 2 m.
- Vérification de la température : normale, anormale et mesures à prendre.
- Vérification de la vaccination pour le personnel, les parents et les visiteurs.
- Les visiteurs et les parents doivent présenter une preuve de vaccination (2 doses) pour entrer dans les locaux.
- Désinfectant pour les mains ou savon et eau à l'entrée pour l'hygiène des mains.

4.3 Caméra thermique pour prendre les températures



- Une caméra thermique est disponible et fonctionnelle.
- Le personnel/les enseignants sont capables de démontrer l'utilisation correcte.

Le membre du personnel désigné est en place pour effectuer les vérifications de la température :

- Normal : $<37,5$ °C : élèves, personnel, visiteur autorisé à entrer.
- Élevé : $37,5$ °C : élèves, personnel, visiteur non autorisé à entrer.
- Enregistrez les températures et les dater quotidiennement.

4.4 Masques faciaux



- Fourniture de masques faciaux jetables et réutilisables à des fins de remplacement.

4.5 Hygiène des mains



- Les affiches sur les marches du lavage des mains sont-elles visibles dans l'aire de lavage des mains ?
- Des affiches sur les heures clés du lavage des mains sont-elles visibles à l'entrée, aux toilettes, aux aires de repas ?
- L'installation du lavage des mains est-elle en place et fonctionnelles aux endroits désignés :
 - Zone des toilettes
 - Entrée à l'école
 - Cantine/réfectoire

Toujours poser les questions suivantes avant de se laver les mains :

- Y a-t-il du détergent liquide à savon disponible ?
- L'approvisionnement en eau potable est-il suffisant ?
- S'il n'y a pas d'installation de lavage des mains, peut-on se frotter les mains avec de l'alcool (à au moins 60 %) ?

4.6 Préparation des salles de classe

- La ventilation à l'intérieur de la salle de classe (fenêtres/portes ouvertes) est-elle adéquate ?
- La circulation est-elle adéquate (fenêtres, ventilateurs électriques, climatisation) ?
- Les salles fermées, laboratoires informatiques, salle du personnel, ont-elles un système de climatisation fonctionnel ou un bon système de circulation d'air ?
- Les bureaux sont-ils disposés de façon à assurer une distanciation physique sécurisée dans la mesure du possible (des deux côtés, à l'arrière et à l'avant) ?

4.7 Matériel et produits de nettoyage



- Seaux à serpillères (seaux différents pour les toilettes et la salle de classe).
- Serpillères (différentes pour les toilettes et la salle de classe).
- Balais.
- Chiffons de nettoyage jetables.
- Gants jetables ou gants de ménage en caoutchouc.
- Vaporisateurs pour désinfectants.
- Solution désinfectante (hypochlorite de sodium ou eau de Javel domestique).

4.8 Instructions sanitaires



Les écoles ont des protocoles d'hygiène sûr qui incluent :

- Guide pour la désinfection.
- Liste des surfaces à contact élevé.
- Fréquence de nettoyage.

4.9 Toilettes



- Des toilettes fonctionnelles sont disponibles et accessibles.
- Chasse d'eau ou toilettes étanches qui fonctionnent bien.
- Poubelles pour l'élimination des déchets.
- Poubelles de gestion de l'hygiène menstruelle dans les toilettes des filles et des femmes.
- Lavabos avec robinet fonctionnel.
- Savon en bar ou savon liquide disponible
- Plan de désinfection (liste de nettoyage).

4.10 Protocole pour gérer un cas suspect de COVID-19 : infirmerie COVID

Une pièce ou un espace séparé avec une bonne ventilation est identifié et attribué comme l'infirmerie COVID-19 de l'école.

L'infirmerie COVID-19 est équipée avec les équipements de base suivant :



- Caméra thermique
- Carafe à eau
- Gobelets jetables
- Bandages
- Lit/matelas, oreiller, draps, couvertures

EPI disponible :



- Masque chirurgical ou N95
- Blouse
- Écran facial
- Gants
- Liste des personnes à contacter en cas d'urgence et personne-ressource de l'établissement de santé le plus proche (pour signaler les personnes symptomatiques ou les cas positifs pendant les heures d'école).
- Inscire les élèves /le personnel admis à l'infirmerie o Installation de lavage des mains avec de l'eau et du savon ou un produit pour les mains à base d'alcool.
- Poubelles à pédales d'élimination pour les déchets infectieux étiquetées « poubelles jaunes pour les déchets souillés ».

4.11 Signalisation



- Délimitation des entrées et des sorties.
- Sens clair du flux de marche.
- Distanciation de 2 m à l'entrée de l'école lorsque l'on attend pour faire l'objet d'un dépistage, et pour d'autres endroits où il peut être difficile de contrôler la foule.
- Directives claires pour l'infirmerie, les toilettes, la cantine, les points de lavage des mains.
- Aire d'embarquement et de débarquement des élèves pour les parents, les tuteurs ou l'autobus scolaire.

4.12 Prestataires de services



- Séance de sensibilisation sur les mesures de sécurité liées à la COVID-19 offerte à TOUS les prestataires de services avant la réouverture de l'école portant sur les sujets suivants :
 - Prise de température (front plutôt qu'au dos de la main) avant l'embarquement dans un autobus, un bateau ou un transport public.
 - Hygiène des mains (fourniture de désinfectant pour les mains pour les autobus scolaires, les transports en commun et les bateaux).
 - Désinfection des véhicules et des bateaux.
- Surveillance périodique pour s'assurer que les procédures sont respectées au fil du temps.

4.13 Opérateurs de la cantine scolaire



- S'assurer que les cantines ont une POS visible.
- Un système de commande sans contact est en place.
- Affichage pour la distanciation physique de 2 m dans la cantine.
- Une installation de lavage des mains avec du savon, de l'eau et des essuie-tout doit être disponible et fonctionnelle.
- Lavage des mains à base d'alcool (au moins 60 %) disponible au comptoir.
- Poubelles pour déchets alimentaires.
- Mesures de contrôle des foules en place et respectées.

4.14 Gérer le personnel ou les élèves ayant des symptômes de COVID-19

Une POS est en place pour la gestion des cas suspects, notamment :

- Procédure de gestion des cas suspects.
- Liste des personnes-ressources en cas d'urgence et personne-ressource pour le COU provincial ou le centre de santé le plus proche aux fins d'orientation.
- Liste du personnel/enseignant affecté à la gestion de l'infirmerie.
- Protection et hygiène du personnel/enseignant.
- Désinfection/décontamination des zones d'exposition à l'école (salle de classe, meubles et surfaces de contact, linge de maison, etc.).

4.15 Liste du matériel pour la réouverture des écoles

Articles	Références
Seaux à serpillère (séparés pour la salle de classe et les toilettes).	1.4 Équipement et produits de nettoyage
Serpillère (séparées pour les salles de classe et les toilettes).	
Balais	
Chiffon de nettoyage (chiffon d'élimination recommandé).	
Gants jetables	
Vaporisateurs (les contenants qui distribuent du liquide, comme les « bouteilles à pression », peuvent être utilisés pour appliquer des détergents ou des désinfectants directement sur les surfaces ou pour nettoyer les chiffons en produisant le moins d'aérosols possible).	
Solution désinfectante (p. ex., hypochlorite de sodium ou eau de Javel domestique comme Janola).	1.5 Hygiène des mains
Savon à main ou savon liquide sur les distributeurs muraux :	
Désinfectant pour les mains approuvé à base d'alcool (au moins 60 %, à utiliser uniquement lorsque le lavage des mains avec du savon n'est pas une option).	
Serviettes en papier (surtout dans les toilettes du personnel).	1.7 Caméra thermique
Caméra thermique pour vérifier la température.	
Articles de premiers soins de base pour l'infirmierie (lit, draps de lit, couverture, thermomètre, bol ou seau, etc.).	1.9 Infirmierie COVID-19
Équipement de protection individuelle (EPI) de base (blouses, masques, gants et écrans faciaux).	

5. PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES POUR LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

Le ministère de l'Éducation et de la Formation (MdEF) demande à tous les directeurs d'école et chefs d'établissement de remplir les tableaux suivants, en suivant les lignes directrices sur la réouverture sécurisée des écoles, et de les soumettre à leur bureau d'éducation provincial respectif.

PROFIL DE L'ÉCOLE	
Nom de l'école :	
Niveau d'éducation (EPPE, Primaire, Secondaire, EFPS) :	
Zone :	
Île :	
Province :	
L'école est-elle un externat ou un internat ?	
Nom du principal :	
Numéro de téléphone :	
Courriel officiel :	
Nom du président/de la présidente du conseil d'école :	
Numéro de téléphone :	
Courriel du président/de la présidente du Conseil :	
Nom du responsable du comité de la santé de l'école :	
Numéro de téléphone :	
Courriel du responsable :	
Nombre de filles :	
Nombre de garçons :	
Nombre d'enseignantes :	
Nombre d'enseignant :	
Nombre de personnel de services/administratif :	
Combien de maisons du personnel se trouvent dans les limites de l'école et sont occupées ?	

Combien d'élèves ont des problèmes de santé, comme l'asthme, des problèmes cardiaques ou d'autres problèmes de santé sous-jacents ?	
Combien d'étudiants ont un handicap ?	
Combien d'enseignants ont des problèmes de santé, comme l'asthme, des problèmes cardiaques, l'hypertension artérielle ou tout autre problème de santé sous-jacent ?	
Combien de membres du personnel auxiliaire ou administratif ont des problèmes de santé, comme l'asthme, des problèmes cardiaques, l'hypertension artérielle ou tout autre problème de santé sous-jacent ?	
Combien de femmes vivant dans les locaux de l'école sont enceintes ?	
Combien d'hommes, de femmes, d'enfants ou de membres de la famille vivent avec le personnel dans les limites de l'école ?	
L'école a-t-elle une infirmière ou un professeur de santé ?	
L'école a-t-elle une clinique, un dispensaire ou tout autre établissement de santé à proximité de l'école ?	
Si oui, à quelle distance sont-ils de l'école (en kilomètres) ?	

Procédures opérationnelles standardisées (POS) pour les écoles

Qu'est-ce qu'une procédure opérationnelle standardisée (POS) ?

Une POS est un plan qui décrit les étapes qu'une école doit suivre avant de pouvoir rouvrir. Il est donc important de remplir le tableau suivant, car il permettra au ministère de l'Éducation et de la Formation (MdeF) et au ministère de la Santé (Mds) d'évaluer votre école et de vérifier si elle devrait rouvrir.

POS	Les écoles doivent avoir mis en place les procédures opérationnelles standardisées suivantes :	Oui	Non	Si la réponse est « Non », expliquez pourquoi aucune procédure n'est en place et quand l'école y parviendra.
1	Un comité WASH ou un comité de santé scolaire qui reçoit une formation sur les protocoles de base liés à la COVID-19, les services de conseils en situation de COVID-19 et les pratiques WASH.			
2	Installez des affiches autour de l'école pour informer le public qu'il ne doit pas entrer dans les locaux de l'école.			
3	Tous les élèves, le personnel et les visiteurs doivent porter un masque propre à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école.			
4	Un membre du personnel doit être posté à l'entrée principale pour pouvoir vérifier la température des élèves, du personnel et des visiteurs qui entrent dans les locaux de l'école.			
5	Doit avoir des pistolets thermiques pour lire la température pour les élèves, le personnel et les visiteurs qui entrent dans les locaux de l'école.			
6	Doit avoir un registre pour consigner les détails de toute personne qui entre dans les locaux de l'école. Les détails comprendront où ils vivent, et d'où il / elle est venu(e), et leur contact téléphonique.			
7	Doit avoir l'approbation de votre APE provincial respectif pour tout visiteur ou toute personne qui souhaite visiter l'école.			
8	Un programme de sensibilisation avec les parents a lieu lors de la réouverture de l'école.			
9	Doit avoir des renseignements personnels exacts sur tous les parents ou tuteurs de chaque élève, ainsi que des renseignements sur l'endroit où ils vivent.			

Guide du ministère de l'Éducation et de la Formation pour la réouverture sécurisée des institutions scolaires

Mai 2022

10	Les affiches COVID-19 et WASH doivent être placées dans chaque salle de classe, aux points de lavage des mains, à l'extérieur du hall principal et à toutes les entrées de l'école.			
11	Tous les secteurs importants de l'école ont beaucoup d'eau et de savon pour se laver les mains (p. ex., les entrées de l'école, devant la classe, devant les toilettes, au terrain de jeu et aux endroits où les élèves mangent).			
12	Doit avoir une infirmerie ou une pièce où un élève peut être isolé, en attendant d'être dirigé vers un centre d'isolement ou de retour à la maison, si un élève ou un membre du personnel est malade.			
13	L'enseignant ou les élèves qui ont des symptômes semblables à ceux de la grippe doivent se rendre à la clinique pour prendre un congé de maladie, afin leur absence de l'école soit justifiée.			
14	Il doit y avoir des panneaux indiquant les distances entre les élèves et le personnel pour permettre la distanciation sociale.			
15	Les tables de la classe doivent être espacées d'au moins 1,5 mètre.			
16	Le personnel doit désinfecter les tables et les aires que les élèves et le personnel utilisent beaucoup chaque jour.			
17	Doit avoir un emploi du temps pour l'arrangement d'enseignement alternatif si le nombre d'élèves dans une classe est trop important.			
18	L'école doit avoir en place un plan permettant aux enseignants de surveiller et d'offrir l'apprentissage aux élèves qui ne sont pas encore à l'aise pour retourner à l'école.			
19	Il faut avoir préparé des kits scolaires à domicile (KSD), au cas où il y aurait une deuxième vague de contamination dans la communauté, et qu'il y aurait un confinement.			

Nom du principal : _____ Nom du président(e) du Conseil de l'école : _____

Signature : _____ Signature : _____

Date : ____/____/20__

6. PROCESSUS POUR L'APPROBATION DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES

Contexte

La présente note vise à orienter le processus d'approbation et les critères des POS par les provinces, y compris la vérification par le MDEF conformément au communiqué de presse du MDEF sur la réouverture des écoles dans les 6 provinces.

Champ

Cette note couvre les quatre domaines clés suivants :

1. Communication aux écoles au sujet des lignes directrices et des POS ;
2. Processus de présentation et d'approbation des POS ;
3. Visites de surveillance et de vérification ;
4. Rôles et responsabilités entre les écoles, les bureaux d'éducation provinciaux et le ministère de l'Éducation.

6.1 Communication aux écoles du guide et des POS

Les lignes directrices sur la réouverture sécurisée des écoles et le modèle des procédures opérationnelles standardisées sont disponibles sur le site Web du Ministère. Toutes les écoles sont encouragées à lire les lignes directrices pour les aider à élaborer leurs POS, comme l'exige le ministère de la Santé. Une école ne rouvrira ses portes qu'une fois que le Comité provincial de promotion de la santé (CPPS) aura déterminé que l'école a obtenu les notes minimales requises dans le POS pour la réouverture.

Les bureaux provinciaux de l'éducation organiseront de courtes consultations avec toutes les écoles de leurs provinces respectives afin de fournir des conseils supplémentaires sur l'utilisation du présent guide et des POS. Diverses approches seront utilisées, notamment des visites en personne, des conférences ou des appels téléphoniques individuels, des courriels, dans la mesure du possible, et d'autres moyens pertinents. Au cours des consultations, le contenu du guide sera discuté ainsi que la façon dont les écoles doivent utiliser le modèle de POS pour élaborer leurs POS respectives. Les BPE communiquent les dates limites pour les présentations des POS sur instruction du MDEF. Dans le cas où les écoles ne peuvent pas être contactées ou ont des problèmes de communication, une visite de soutien doit être effectuée par la province. Si les écoles éprouvent des difficultés à élaborer leurs POS, il faut les documenter et les corriger pour éviter de retarder la réouverture des écoles.

Les bureaux provinciaux de l'éducation doivent documenter :

- Toutes les soumissions des POS ;
- Toutes les écoles qui ont de la difficulté à élaborer leurs POS ;
- Les POS qui n'utilisent pas le modèle standard de POS du MDEF

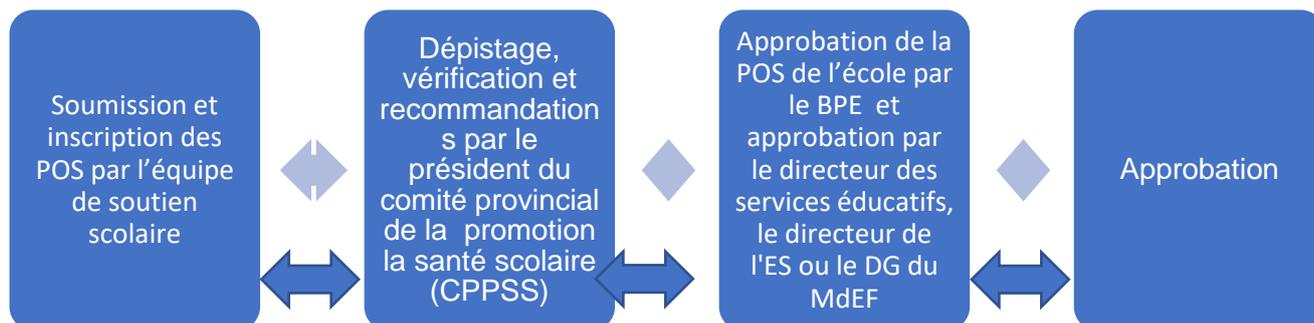
Mai 2022

Toutes les écoles doivent consulter les lignes directrices pour élaborer leurs POS avec le comité de gestion pertinent, qui sera le comité de santé de l'école ou tout autre comité actif désigné ou nommé par le conseil ou l'administration de l'école.

La liste de vérification de la POS peut également être consultée [en ligne](#) au moyen de formulaires Google. Toutes les inscriptions reçues seront transmises à chaque bureau provincial d'éducation pour qu'il les consigne et les soumette au BPE.

6.2 Processus de présentation et d'approbation des PNE

Cette section décrit l'ensemble du processus, de la présentation à l'approbation, y compris la communication en quatre étapes.



6.2.1 Soumission et enregistrement des POS

L'équipe de soutien nommée par la province doit documenter et vérifier toutes les POS soumises par rapport à la liste de contrôle des POS avant de les transmettre au CPCS. Une copie papier des POS peut être soumise aux bureaux provinciaux de l'éducation. Toutes les soumissions peuvent être faites en utilisant les courriels du SIGEV-Ouvert, Messenger, Facebook, WhatsApp, IMO, ou via le lien Google Survey envoyé par le MDEF. Il faut tenir à jour un tableau des écoles qui ont présenté la POS.

6.2.2 Notation des POS

Les membres du Comité scolaire provincial de promotion de la santé sont responsables d'examiner les POS à l'aide d'une grille de notation.

Il y a 19 éléments dans la liste de contrôle de la POS, chacun valant 1 point. Les éléments 1 à 15 sont cotés Priorité élevée, et les éléments 16 à 19 sont cotés Priorité moyenne. Pour que l'école obtienne une approbation de réouverture immédiate, elle doit obtenir une note de 8/15 pour les éléments hautement prioritaires. Ces notes devraient être consignées dans une feuille de notation globale, voir l'exemple à l'annexe I. L'examen devrait également inclure le texte fourni. Dans le cas où le texte n'est pas aligné sur la case cochée, l'examineur pourrait décider de changer un oui en non ou vice versa.

6.2.3 Vérification des résultats et recommandation par le comité

Conformément au processus en quatre étapes décrit ci-dessus, le comité provincial de la promotion de la santé scolaire est également responsable de l'examen des résultats des POS.

La vérification sera effectuée dans toutes les écoles qui ont soumis leurs POS. La note obtenue et approuvée guidera les recommandations que le CPPSS provincial fera au directeur des services d'éducation ou au directeur de l'enseignement supérieur, et, en leur absence, au directeur général du MdEF. La notation sera disponible sur demande.

Critères de notation

Points	Statut	Recommandation
18	Respect de toutes les exigences	Réouverture immédiate - les écoles pourraient servir d'exemple à d'autres écoles
15 (des premiers éléments hautement prioritaires)	Satisfait à la plupart des exigences	Réouverture immédiate , mais recommandations à partager avec les écoles sur les zones d'amélioration
8 (parmi les premiers éléments hautement prioritaires)	Respect des critères clés	Réouverture approuvée avec recommandation forte pour l'amélioration des domaines clés.
<8 ou pas POS.	Ne répond pas à la plupart des critères	Ne pas rouvrir : Communiquer avec les écoles au moyen de contacts téléphoniques ou de visites de soutien pour prioriser les mesures visant à améliorer tous les domaines requis

Sur la base de ces critères, la liste des écoles recommandées pour une réouverture immédiate devrait être transmise par le BPE, en tant que président du CPPSS, et approuvée par le directeur des services éducatifs, le directeur de l'enseignement supérieur, et en leur absence, le Directeur Général du Ministère de l'Éducation et de la Formation pour approbation.

6.2.4 Approbation de la réouverture de l'école par le directeur des services éducatifs (DSE), le directeur de l'enseignement supérieur (DES) et le directeur général (DG)

Le BPE soumet la liste des écoles dont l'ouverture est recommandée par le CPPSS, au directeur des services éducatifs, au directeur de l'enseignement supérieur et, en leur absence, au directeur général du MdEF.

Le bureau provincial de l'éducation informera officiellement les écoles de leur approbation pour la réouverture au plus tard 24 heures après avoir reçu l'approbation du CPPSS. Le BPE, avec l'appui du CPPSS, peut publier un communiqué de presse, au besoin.

Le bureau provincial de l'éducation continuera d'assurer la liaison avec les écoles n'ayant pas obtenu une note correcte et d'offrir du soutien.

Le processus suivi, les notes et la décision doivent être communiqués par la province au Ministère à des fins de validation. Le groupe de travail sur la réouverture de l'école du MdEF

Mai 2022

doit examiner le processus suivi et s'assurer que cela a été fait correctement. Le MDEF n'interviendra pas dans les décisions prises concernant la réouverture des écoles par les provinces, mais veillera à ce que l'assurance de la qualité garantisse que le processus et les critères appropriés ont été respectés. Le MDEF a pour mandat de fournir un soutien aux provinces pour s'assurer que toutes les écoles respectent les normes minimales de réouverture conformément aux lignes directrices. Cela pourrait se faire en offrant des formations, en achetant des fournitures ou en investissant dans du matériel.

6.3 Visites de suivi et de vérification

La province effectuera des visites régulières de surveillance et de vérification tout au long du processus, en mettant l'accent sur le soutien aux écoles des régions éloignées ou aux écoles qui ne répondent pas aux critères minimaux de réouverture.

Une fois que plusieurs POS ont été approuvées et que les écoles ont été rouvertes, un échantillon d'écoles devrait faire l'objet d'une vérification régulière pour vérifier si les écoles se conforment à leurs POS. Ces vérifications utiliseront la même liste de vérification que la POS.

Les résultats de ces visites seront documentés, communiqués et discutés avec le CPPSS. Elles serviront également de leçons apprises pour améliorer le soutien futur aux écoles.

6.4 Rôles et responsabilités entre les écoles, la province et le ministère de la l'Éducation

Partenaires	Rôles
Écoles	Élaborer et présenter les POS. Assurer la conformité et la mise en œuvre de la POS conformément aux lignes directrices.
Éducation provinciale	Informar les écoles sur les lignes directrices et les POS. Vérifier les POS de l'école. Soutenir les écoles qui ne satisfont pas aux exigences minimales des POS. Soumettre les POS au CPPSS provinciale.
Comité provincial de la promotion de la santé scolaire (CPPSS)	Examiner la composition du comité (promotion de la santé dans les écoles) conformément à la politique. Passer en revue les résultats des écoles. Recommandations pour la réouverture de l'école. Passer en revue les résultats. Approuver les recommandations.
MDEF	Approbation de la réouverture des écoles. Diffuser les lignes directrices et le modèle de POS. Fournir une assistance technique aux provinces. Assurer la qualité du processus suivi. Soutenir les provinces dans l'aide aux écoles. Réception du questionnaire Google et transmission aux bureaux provinciaux de l'éducation.
MdS	Consulter le MDEF sur la situation pandémique globale au Vanuatu et ses répercussions sur les écoles. Offrir une assistance technique sur demande.